

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 juin 2021, s'est réuni le 02 juillet 2021, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE

Nombres de conseillers :

en exercice : 11

présents : 10

votants : 10

PRÉSENTS : M. Thierry TRIPHOSE, M. Joël TISSOT, Mme Catherine BIET-ROBIN, M. Bertrand CALMARD, M. Bernard CLÉMENT, M. Jacky COMTE, Mme Nathalie COX, M. Charlie NIEMEZYK, M. Etienne WEPPE, M. Ludovic VERHAEVERBEKE

ABSENT-EXCUSÉ. M. Manuel MARONNEAU

SECRÉTAIRE : Mme Catherine BIET-ROBIN.

**1. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET 2021**  
**(délibération n°2021-07-28)**

Monsieur le Maire explique qu'il faut régulariser le budget 2021, en ce qui concerne les dépenses imprévues, les intérêts d'emprunt et les provisions pour créances douteuses.

	<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	020	- 3000€	
	212	+ 3000€	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	022	- 1455€	
	6611	+105€	
	681	+1350€	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, ces modifications.**

**2. DEVIS DE PEINTURE (menuiseries extérieures) CONCERNANT LE LOGEMENT COMMUNAL « LA PETITE GUERCHE »**  
**(délibération n°2021-07-29)**

Monsieur le Maire énumère et procède à la lecture des devis concernant les travaux de peinture pour les menuiseries extérieures du logement communal de La Petite Guerche

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

↳ Choisit de retenir la candidature de l'entreprise de Monsieur LARCHER Jérôme concernant la peinture des menuiseries extérieures du logement communal de « La Petite Guerche » pour un montant 1784€ HT (fenêtres) et 1272€ HT (volets) total de 3056€ HT.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

**Camping-cars stationnés sur la place de la Mairie :** Monsieur le Maire envisage de mettre une signalisation pour indiquer qu'il y a une aire de camping-cars sur le terrain communal.

**Arrêté de circulation concernant deux chemins ruraux :** La Fédération des chasseurs a provoqué une réunion entre les chasseurs et les agriculteurs concernant les dégâts du gibier dans les cultures. Pour donner suite à cette réunion monsieur le Maire a pris un arrêté portant réglementation temporaire de la circulation sur les chemins ruraux qui seront fermés de 22 heures le soir à 8 heures le lendemain matin pour la durée du 01 juillet 2021 au 31 août 2021.

**Jury criminel :** Monsieur René GRANDIN a été tiré au sort pour siéger au jury criminel.

**Container à verre :** Monsieur le Maire explique que le container à verre est mal placé actuellement, et propose de le déplacer sur le terrain communal.

**Jeux pour enfants :** Monsieur le Maire a reçu les devis concernant les jeux pour enfants. Ils sont en cours d'étude.

**Mur de la sacristie :** Monsieur le Maire doit se renseigner afin de savoir à qui appartient le mur.

**Théâtre du 04 septembre :** Le comité des fêtes assure la partie logistique.

**Marche sur Mairé :** Monsieur le Maire rappelle la marche à Mairé le 29 juillet 2021 (organisée par la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault).

Monsieur le Maire demande à Monsieur Charlie NIEMEZYK de fournir un justificatif d'absence concernant les élections Régionales et Départementale du dimanche 20 juin et dimanche 27 juin 2021,

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Charlie NIEMEZYK était désigné comme assesseur.

**Monsieur le Maire rappelle que tout membre d'un conseil municipal qui, sans excuse valable, a refusé d'accomplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois, peut-être déclaré démissionnaire par le tribunal administratif.**

Monsieur Charlie NIEMEZYK, fera parvenir un justificatif d'absence.

**FIN de séance à 23h00**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2021**

<b>TRIPHOSE</b> Thierry	<b>TISSOT</b> Joël	<b>BIET-ROBIN</b> Catherine	<b>CALMARD</b> Bertrand
<b>CLÉMENT</b> Bernard	<b>COMTE</b> Jacky	<b>COX</b> Nathalie	<b>MARONNEAU</b> Manuel <u>Absent</u>
<b>NIEMEZYK</b> Charlie	<b>VERHAEVERBEKE</b> Ludovic	<b>WEPPE</b> Etienne	